

Nombre de membres du Bureau :

- en exercice : 21
- membres présents : 13
- suffrages exprimés : 11
- pour : 10

DÉLIBÉRATION n° B2021/114

L'an deux mille vingt et un et le 10 septembre à 18 heures, le Bureau de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan s'est réuni au nombre prescrit par la loi à son siège social sous la Présidence de Monsieur Bernard PLANO.

Présents : Bernard PLANO, Catherine CORREGE, Alain PIASER, Valérie DUPLAN, Roger LACOME, Nicolas TOURON, Céline CASSAGNEAU, Serge SOHIER, Régine SARRAT, Francis ESCUDE, Martine LABAT, Joëlle ABADIE, Laurent LAGES, Jean-Bernard COLOMES

Excusés : Philippe SOLAZ, André RECURT, Maurice LOUDET, Albert BEGUE, Didier FAVARO, Ludovic PONTICO, Christiane ROTGE

Objet : CM 10 : relevés topographiques - pré-étude aménagement VRD - bornage et divisions parcellaires.

L'emprise parcellaire communautaire du CM 10 correspond à une unique parcelle (parcelle OF 730 d'une contenance d'environ 15 hectares) qu'il convient de diviser pour avoir la possibilité de faire des cessions foncières à l'échelle de bâtiments existants ou de parcelles cohérentes.

Ce travail peut être conduit par un géomètre expert, qui pourrait également réaliser d'autres prestations sur site nécessaires à la phase de maîtrise d'œuvre qui sera lancée début 2022. Une mission avec les prestations suivantes est proposée :

- Relevé topographique d'état des lieux complémentaire nécessaire au bornage et aux études préalables de division,
- Pre-étude VRD sommaire d'aménagement du site avec établissement d'un plan de composition et de profils en travers types afin de définir les futures emprises publiques nécessaires aux flux et aménagement paysager,
- Bornage périmétrique de l'opération préalable à toutes divisions et établissement du procès-verbal,
- Délimitation de la propriété publique au droit du terrain et établissement du procès-verbal de délimitation du domaine public,
- Divisions de 30 lots environ et établissement du plan de division général,
- Réalisation des documents modificatifs du parcellaire cadastral pour le passage des actes,
- Mise en place des bornes

Le géomètre expert Perez, qui est déjà intervenu sur le bornage SNCF de la base travaux, et qui dispose aussi d'inventaires de site liée à d'autres missions (inventaire de suivi SNCF, VRD, Topo...) a proposé un devis d'intervention pour un coût de 12 000 € HT.

LE BUREAU

Le Président entendu, après en avoir délibéré, à la majorité des voix exprimées (1 vote contre : Roger LACOME - 2 abstentions : Joëlle ABADIE et Régine SARRAT),

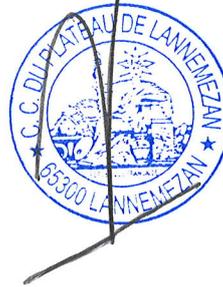
DECIDE

- D'autoriser Monsieur le Président à signer un devis avec la SARL Julien Perez, pour un montant de 12 000 € HT, pour la réalisation des missions pré-citées sur la zone du CM 10 à Lannemezan,
- D'autoriser Monsieur le Président à engager toutes démarches et signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente délibération.

Pour copie conforme,

Le Président
Bernard PLANO

Affichée le 24 SEP. 2021



Monsieur le Président,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
065-200070787-20210910-2021-114B-DE
Date de télétransmission : 24/09/2021
Date de réception préfecture : 24/09/2021